

## Départ à la fin de la période minimum d'un cdd sans termes précis

Par celestine\_old, le 08/11/2007 à 15:06

Bonjour,

Je suis en CDD sans termes précis avec une durée minimum de 1 an. Puis-je partir à la fin de l'année minimum en conservant mes droits Assedic et ma prime de précarité.

Bien cordialement,